

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2026 - 44**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 04 mars 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 25 février 2026.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

**Absents :** Agnès BALZER, Patrick BOIS, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

**Procurations :** Humberto FERNANDES à Thierry THEOLIER  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Madame Erica SANDFORD a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Transport à la demande intersaisons 2026**

**-Grille tarifaire**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à la mise en œuvre par la CCHMV d'un service de transport à la demande ouvert à tous pour la période du 28 avril 2026 au 19 juin 2026 (printemps) et du 08 septembre 2026 au 11 décembre 2026 (automne). Ce transport à la demande est composé :

- D'une ligne virtuelle (horaires fixes) qui desservira Fourneaux, Modane, Aussois, Val-Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc le mardi, jeudi et samedi ;
- D'une ligne « zonale » (pas d'horaires fixes, service de porte-à-porte) qui fonctionnera sur les communes de Villarodin-Bourget (dont la Norma et l'Orgère), Modane (dont Valfréjus et Polset), Fourneaux, Saint-André, Le Freney, Val-Cenis Bramans et Avrieux le mercredi après-midi et le vendredi après-midi (13h-18h30).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** la grille tarifaire proposée dans les conditions suivantes :

- **Conditions d'accessibilité aux services portés par la CCHMV**

Service	Titres de transports admis	Conditions d'achat	
Transport à la demande	Ticket aller	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le véhicule directement auprès du conducteur</li> </ul>	TLJ de circulation sans restriction
	Ticket aller-retour		
	Carnet de 10 tickets non nominatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
	Pass mobilité semaine nominatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
	Pass mobilité intersaisons nominatif printemps ou automne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	

- **Tarifification des titres de transport CCHMV**

Ticket aller	2,50€
Ticket aller-retour	4,00€
Ticket aller ou aller-retour < 2 ans	Gratuit
Carnet de 10 tickets plein tarif	15,00€
Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit
Pass mobilité semaine plein tarif	15,00€
Pass mobilité semaine moins de 2 ans	Gratuit
Pass mobilité semaine (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit
Pass mobilité intersaisons plein tarif printemps ou automne	30,00€
Pass mobilité intersaisons moins de 2 ans printemps ou automne	Gratuit
Pass mobilité intersaisons printemps ou automne (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit

- **Perception des recettes**

- Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatifs ou pass mobilité (intersaisons ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
- Les recettes dans le cadre de la vente de tickets aller et aller-retour seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / KS Car.

- **Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur**

- CCHMV (maison cantonale) :
  - Carnet de 10 tickets non nominatif
  - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
  - Pass mobilité semaine nominatif
  - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
  - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
  - Pass mobilité intersaisons nominatif printemps ou automne
  - Pass mobilité intersaisons nominatif moins de 2 ans printemps ou automne
  - Pass mobilité intersaisons nominatif printemps ou automne (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- OT HMV :
  - Carnet de 10 tickets non nominatif
  - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS...)
  - Pass mobilité intersaisons nominatif printemps ou automne
  - Pass mobilité intersaisons nominatif moins de 2 ans printemps ou automne
  - Pass mobilité intersaisons nominatif printemps ou automne (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
  - Pass mobilité semaine nominatif
  - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
  - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- KS Car : tickets aller et aller-retour ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer une convention de mandat entre la CCHMV et la société KS Car.
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 09 mars 2026.

La secrétaire de séance  
Erica SANDFORD



Le Président  
Christian SIMON

